



Intégration des documents d'API dans ISM

Principes et demandes du comité AMES

Principes visés

- Viser une harmonisation cantonale **des pratiques** et non pas une uniformisation cantonale **de l'administratif**
- Prendre en compte la dynamique du projet pédagogique dans son intégration informatique
- Définir les documents comme des outils pour les ES et non pas comme des moyens de contrôle par la hiérarchie
- Intégrer les documents d'API dans ISM pour viser une diminution nette de la part administrative du travail d'ES en API.
- Faciliter la collaboration entre titulaires et ES

Demandes relatives

1. L'utilisation, du moins dans une période transitoire, des supports papiers habituels (dont certains ont été modifiés à satisfaction par des groupes d'ES) et sans ISM est permise.
2. Les fichiers générés par ISM sont modifiables et adaptables par chaque ES et à la manière de fonctionner de chaque ES (moyennant éventuellement un accord de principe des conseillers pédagogiques).
3. L'intégration dans ISM du document « ppi » permet de générer le projet, étape par étape et rend ainsi compte de la dynamique du projet.
Par exemple : A la fin d'une période d'API, l'ES complète la case « évaluation » dans ISM, puis note au besoin, de nouveaux objectifs et peut générer une version imprimable mise à jour du document ppi.
4. La possibilité d'avoir accès aux données ISM des classes où l'enseignant spécialisé travaille est offerte.